

La Propriété Intellectuelle dans l'espace OAPI

Le Sénégal



LA PROPRIETE INTELLECTUELLE AU SENEGAL



Le Sénégal est membre de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, et est ainsi soumis aux règles de l'Accord de Bangui, avec une législation conforme aux standards internationaux en la matière. En pratique, peu de secteurs échappent à la contrefaçon au Sénégal, et les états sont envahis de faux, que ce soient des médicaments, des pièces détachées automobiles, du textile, des cosmétiques... autant de dangers pour la population sénégalaise.

LES INSTITUTIONS/CONTACTS AU SENEGAL

- **L'Agence sénégalaise pour la propriété industrielle et l'innovation technologique (ASPIT)** est en charge de réceptionner et de transmettre vos dépôts à l'OAPI en vue de leur délivrance. Vous devez donc y déposer vos titres.
*104 Rue Carnot
B.P. 4037 Dakar
Email : makhtar.dia2013@gmail.com
Tél. : +221 33 869 47 70 - + 221 33 827 36 14
Fax. : +221 8 23 14 04*

- **La Sénégalaise des droits d'auteur et droits voisins (SODAV)** est l'organisme de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, en charge de collecter et reverser les redevances au titre de l'exploitation des œuvres.
*7 rue Michel x Ngalandou Diouf - Dakar
Email : contact@lasodav.sn – support@lasodav.sn
Tel: + 221 33 889 01 86*

- **Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP)** a pour mission de gérer les noms de domaine et des adresses internet au Sénégal ; néanmoins, pour réserver un nom de domaine, il vous faudra passer par un bureau d'enregistrement.
*Rond point OMVS, Immeuble Thiargane Mermoz - Dakar
Email : [contact @artp.sn](mailto:contact@artp.sn)
Tel : +221 33 869 03 69*

- **Les mandataires agréés auprès de l'OAPI** : ceux-ci sont habilités pour vous représenter auprès de l'OAPI et inscrits sur la liste officielle tenue par l'Organisation.
 - Cabinet Papa Alpaghe Thiam
*Villa n°6659 Liberté VI
Dakar
Email : papaalgaphe2007@yahoo.fr
Tel : +221 765 84 50 30*
 - Cabinet Maître Cheick Fall
*53 rue Vincens
BP 32319 Dakar - Ponty
Email : cqfall@orange.sn
Tel : +221 338 21 75 79/ +221 338 89 87 60*

- Cabinet Maître Corneille Badji
44 Avenue Malick SY
BP 48105 Dakar
Email : corneille.badji@gmail.com
Tel : +221 33 842 12 42
- Cabinet Thierno Gueye TG - Services
70, Yoff Nord Foire Azur
BP 5503 Dakar
Email : thierno.gueye@orange.sn
Tel : +221 33 889 62 03

→ **La Brigade Nationale de la lutte contre la Piraterie et la Contrefaçon (BNLCP)** a pour mission de centraliser la lutte contre la contrefaçon
1 place de l'indépendance – Immeuble Air Afrique - Dakar
Tel : +221 33 821 06 71

LA SITUATION AU SENEGAL

Le Sénégal **garantit la protection des droits de propriété industrielle** grâce à des textes de lois conformes aux standards internationaux. La propriété industrielle est régie par l'Accord de Bangui : les brevets, marques, dessins et modèles, certificats d'obtention végétale, indications géographiques sont ainsi protégés dans les 17 pays partis à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (cf kit PI/OAPI).

Le Sénégal se classe 102^{ème} sur 129 pays dans le Global Innovation Index, en recul par rapport au score de 2019, mais il reste 7^{ème} pays d'Afrique subsaharienne, avec de bons résultats dans le domaine des TIC. En matière de brevets, les dépôts sont très limités (20 demandes déposées en 2018) et les marques sont principalement déposées par des sociétés étrangères (*données OMPI*).

Pour tout litige en matière de propriété intellectuelle, même s'il s'agit d'un titre régional, celui-ci sera porté devant la juridiction nationale sénégalaise. Le titulaire d'un droit de propriété intellectuelle pourra ainsi tenter **une action en contrefaçon devant les juridictions civiles** (réparation du préjudice subi) **et pénales** (sanction des agissements illicites). Cependant, les magistrats sont encore peu formés au droit de la propriété intellectuelle, ce qui peut rendre l'issue de l'action incertaine.

La lutte contre les faux médicaments est soutenue par le président Macky Sall qui a participé à la réunion sur la répression du trafic des faux médicaments de Lomé le 18 janvier 2020 qui a donné lieu à un avant-projet d'accord pour une meilleure collaboration des pays africains et une criminalisation du trafic de faux médicaments a été signée (même si le Sénégal n'a pas ratifié la convention existante Médicrime).

La contrefaçon affecte cependant tous les autres pans d'activité : parapharmacie, produits alimentaires, produits phytosanitaires, secteur automobile, pièces électrique etc. qui s'avèrent aussi dangereux pour la population ; sans oublier les contrefaçons textiles, les téléphones, la piraterie et les copies illégales de CD/DVD qui mettent en péril une partie importante de l'activité économique du pays. Les contrefaçons sont pour majorité importées, peu sont de fabrication locale, avec une circulation facilitée de ces marchandises depuis et vers le Sénégal.

Il faut ainsi être vigilant quant au dépôt de vos titres, et persévérant dans leur protection effective.